



ADMINISTRATION COMMUNALE DE FOREST
Rue du Curé 2, 1190 Bruxelles

Secrétariat des assemblées

Réponse à une question écrite d'un conseiller communal

Demande de :	Stéphane Peycker
Date :	23 août 2026
Adressée à :	Flamme Flo

Sujet :

QUESTION ECRITE

Le réaménagement de la chaussée de Neerstalle et la mise en œuvre de la zone de rencontre constituent un terrain particulièrement intéressant pour évaluer concrètement les effets d'une transformation importante de l'espace public.

Parallèlement à ma question orale consacrée au bilan du dispositif et aux éventuels ajustements à y apporter, je souhaiterais disposer d'éléments plus techniques permettant d'en documenter le fonctionnement et l'évolution.

Je vous remercie dès lors de bien vouloir me communiquer les informations suivantes :

- **Quels comptages et études de mobilité ont été réalisés avant et depuis la mise en œuvre du nouveau plan de circulation ? Pourriez-vous communiquer, pour chacun, les dates, localisations, méthodologies et résultats disponibles ?**
- **Disposez-vous de données permettant d'identifier d'éventuels reports de trafic vers les voiries avoisinantes ? Dans l'affirmative, quelles rues sont concernées et quelles évolutions y ont été constatées ?**
- **Quels dispositifs de mesure ou de contrôle des vitesses ont été déployés dans la zone et à ses abords depuis sa mise en service ? Pourriez-vous préciser leur localisation, les périodes concernées et les résultats enregistrés ?**
- **Quels éléments la STIB a-t-elle communiqués concernant l'évolution des temps de parcours, de la régularité ou de la vitesse commerciale des lignes traversant le périmètre depuis le réaménagement ? Des données comparatives avec la situation antérieure sont-elles disponibles ?**

- **Enfin, quels dispositifs de collecte, de suivi et de conservation des données sont prévus afin de permettre une évaluation à plus long terme du projet et, le cas échéant, de comparer ses résultats avec ceux d'autres réaménagements de voirie à Forest ?**

Je vous remercie pour les éléments sollicités ainsi que, lorsqu'ils existent, pour la transmission des tableaux, comptages, études ou autres données disponibles.

REPONSE

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour ces questions, qui prolongent votre question orale du 28 août et qui portent cette fois sur les aspects plus techniques du suivi.

Je souhaite d'abord rappeler un élément de cadrage qui conditionne l'essentiel des réponses ci-dessous : le dispositif n'est pas encore complet. L'aménagement lui-même entre dans ses deux dernières étapes, à savoir la pose du gluestone, le revêtement définitif de la zone, courant septembre, suivie des marquages au sol qui signaleront clairement l'entrée en zone 20. Un radar préventif, affichant leur vitesse aux conducteurs, sera par ailleurs installé. Quant au plan de circulation, sa dernière phase doit encore être mise en œuvre, notamment dans le quartier Kersbeek, où le chantier de Vivaqua est toujours en cours.

C'est précisément pour cette raison que les comptages complets n'ont pas encore été organisés. Il ne s'agit pas d'un retard, mais d'un choix de méthode. Mesurer aujourd'hui reviendrait à mesurer une situation transitoire, influencée par un chantier tiers, et non le fonctionnement réel du plan de circulation une fois celui-ci pleinement déployé. Les données obtenues seraient biaisées et, surtout, difficilement comparables dans le temps. À cela s'ajoute un constat général en matière de mobilité : les effets d'un réaménagement ne sont jamais entièrement visibles dès la fin des travaux, et il faut compter au minimum six mois à un an pour observer des changements de comportement stabilisés.

Les comptages sont donc préparés et seront lancés dès que ces conditions seront réunies. Ils combineront deux méthodologies complémentaires : des comptages par tubes sur les voiries communales, dans plusieurs rues du périmètre et de ses abords, et des comptages par caméra sur les axes régionaux, réalisés avec l'appui de Bruxelles Mobilité. Le détail des localisations, des périodes de mesure et des résultats pourra vous être communiqué une fois ces campagnes réalisées.

Pour la même raison, nous ne disposons pas encore de données objectivées permettant de quantifier d'éventuels reports de trafic vers les voiries avoisinantes. Nous savons qu'il existe aujourd'hui du trafic de report dans certaines rues, mais ce report est directement lié au caractère transitoire de la situation : une fois la dernière phase du plan de circulation mise en œuvre, ce trafic est appelé à disparaître de ces rues. C'est bien la situation après déploiement complet qui doit être mesurée, et c'est l'objet du dispositif de comptage décrit ci-dessus.

En ce qui concerne les vitesses, la police a effectué des contrôles dans le périmètre. Ces données sont détenues par la zone de police et ne sont pas en possession de l'administration communale ; nous relayons volontiers votre demande afin qu'elles puissent vous être

transmises. Je peux en revanche vous confirmer que, selon les rapports de police pour 2025, aucun axe à l'intérieur de la maille ne présente de vitesses extrêmes. Le radar préventif à venir, combiné aux marquages au sol, permettra à la fois de renforcer le respect de la limitation à 20 km/h et de disposer d'un relevé continu des vitesses pratiquées. Je rappelle également que la STIB a accepté de donner consigne aux conducteurs du tram 82 de respecter cette limitation dans la zone, alors qu'elle ne s'impose légalement pas au tram, et nous a confirmé le suivi de cette consigne.

S'agissant des transports publics, la STIB a comparé la situation d'avant chantier à la situation actuelle sur le tronçon Bempt–Zaman. La vitesse commerciale du tram y a augmenté de plus de dix pour cent. Cette amélioration s'observe à toutes les heures de la journée, y compris aux heures de pointe, là où le tram était auparavant pris dans la congestion, ce qui indique un gain structurel lié à la nouvelle infrastructure et non un effet conjoncturel. La régularité s'en trouve améliorée d'autant.

Enfin, quant au suivi à plus long terme : l'ensemble des éléments recueillis alimente un document d'évaluation en cours de rédaction par nos services. La collecte des retours de terrain se fait de manière structurée, auprès des services communaux concernés, de la STIB, des commerçants via le service commerce, ainsi que de plusieurs associations, notamment actives sur l'accessibilité. Les campagnes de comptage viendront compléter ce travail. Si celles-ci devaient mettre en évidence la nécessité d'adaptations, celles-ci feraient à leur tour l'objet de mesures dans le temps, selon la même méthodologie, afin d'en vérifier les effets. La commune structure progressivement sa pratique de comptage et d'évaluation : ce projet, par l'ampleur du dispositif de mesure qui l'accompagne, contribue à établir une base méthodologique reproductible qui permettra, à terme, de comparer les résultats de différents réaménagements de voirie sur le territoire forestois.

Je ne suis dès lors pas en mesure de vous transmettre à ce stade des tableaux ou études de comptage, ceux-ci n'ayant pas encore été réalisés.

J'espère avoir ainsi répondu à vos interrogations. Je reste à votre disposition, ainsi que mes services, pour tout complément d'information ou toute précision utile sur le suivi de ce dossier.

Fait à Forest, le 11 septembre 2026

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins,

L'échevine

Flamme Flo